

**CONVOCACTION  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022  
EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE**

L'assemblée générale extraordinaire et ordinaire du Comité Départemental Haute-Corse (CODEP 2B),  
aura lieu le

**Samedi 22 octobre à 14h30 et 15h15**

dans les locaux de la mairie de Ville-di-Pietrabugno  
22 Guaitella, 20200 Ville-di-Pietrabugno

**Ordre du jour**

L'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**14h30 - Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire**

Mise à jour des statuts du CODEP Haute-Corse (cf. document comportant les propositions de modifications).

**15h15 - Ouverture de l'assemblée générale ordinaire**

1. Approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2021 ;
2. Rapport moral de la présidente pour l'année 2021/2022 ;
3. Rapport du trésorier sur les comptes annuels de l'exercice 2021/2022 ;
4. Présentation du budget prévisionnel pour la saison 2022/2023 ;
5. Rapports des commissions Apnée, Biologie et Technique ;
6. Rapport de la représentante des « structures commerciales agréées » (SCA) ;
7. Intervention du Parc naturel marin Cap Corse et Agriate ;
8. Perspectives 2023 ;
9. Questions diverses.

L'ensemble des documents (statuts, PV, rapports, budget prévisionnel et pouvoir) sont disponibles sur le site du comité ([www.codep2bffessm.sitew.fr](http://www.codep2bffessm.sitew.fr)).

En cas d'indisponibilité, n'oubliez pas de transmettre votre pouvoir dûment rempli afin de vous faire représenter lors de la réunion.

Votre Présidente,

Virginie SERAFINI